

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 avril 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE CINQ AVRIL à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Bernard DANIEL, Maire

Date de convocation : 28 mars 2019

Etaient présents : Philippe BUSSERON, Claudine BRUN, Bernard DANIEL, Angélique DUBOCAGE, Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, David RIGONDET

Etaient absents : Grégory BIDET, Gisèle MINVIELLE

Etaient excusés : Grégory BIDET, Gisèle MINVIELLE

**Pouvoir : Grégory BIDET à Philippe BUSSERON
Gisèle MINVIELLE à Claudine BRUN**

Philippe BUSSERON est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-05/04/2019

VOTE DES TAXES LOCALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les taux suivants pour 2019, soit :

Taxe d'Habitation :	8,18 %
Taxe Foncier Bâti :	8,44 %
Taxe Foncier Non Bâti :	33,84 %

Délibération n° 2-05/04/2019

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance d'assainissement pour le budget 2019. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance assainissement à 0,75 euros le m3 (soixante-quinze centimes d'euros) à compter de l'année 2019. La facturation sera établie à réception du rôle du SIVOM.

Délibération n° 3-05/04/2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Le conseil municipal, sous la présidence de Serge DEBOURGES, doyen, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

<i>Dépenses</i>	Prévu :	798 936,00 €
	Réalisé :	272 075,38 €
	Reste à réaliser :	441 642,00 €
<i>Recettes</i>	Prévu :	798 936,00 €
	Réalisé :	271 451,42 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	Prévu :	1 517 476,00 €
	Réalisé :	1 141 089,88 €
<i>Recettes</i>	Prévu :	1 517 476,00 €
	Réalisé :	1 558 475,14 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 623,96 €
Fonctionnement :	417 385,26 €
Résultat global :	416 761,30 €

Délibération n° 4-05/04/2019

VOTE DU COMPTE D'ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, sous la présidence de Serge DEBOURGES, doyen, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes du service assainissement ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	47 412,00 €
	Réalisé :	47 411,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	47 412,00 €
	Réalisé :	33 766,61 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	79 838,00 €
	Réalisé :	55 826,41 €
Recettes	Prévu :	79 838,00 €
	Réalisé :	80 695,70 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-13 644,49 €
Fonctionnement :	24 869,29 €
Résultat global :	11 224,80 €

Délibération n°5-05/04/2019

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Visé et certifié, n'appelle ni réserve, ni observation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°6-05/04/2019

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – Service assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Visé et certifié, n'appelle ni réserve, ni observation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 7-05/04/2019

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard DANIEL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 5 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	168 322,72 €
- Un excédent reporté de :	249 062,54 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	417 385,26 €
- Un déficit d'investissement de :	623,96 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	441 642,00 €
Soit un besoin de financement de :	442 265,96 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	417 385,26 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	417 385,26 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	623,96 €

Conseil municipal du 05 avril 2019

Délibération n° 8-05/04/2019

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – Service Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard DANIEL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 5 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	22 906,88 €
- Un excédent reporté de :	1 962,41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 869,29 €
- Un déficit d'investissement de :	13 644,49 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	13 644,49 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	24 869,29 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	13 644,49 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	11 224,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	13 644,49 €

Délibération n° 9-05/04/2019

VOTE DU BUDGET 2019

Investissement équilibré à la somme de 813 111,00 €

Fonctionnement équilibré à la somme de 1 299 710,00 €

Délibération n° 10-05/04/2019

VOTE DU BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Investissement équilibré à la somme de 67 089,00 €

Fonctionnement équilibré à la somme de 76 901,00 €

Délibération n° 11-05/04/2019

Admission en non valeur budget principal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'Etat des produits irrécouvrables présenté par Madame la Trésorière ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant ; l'examen de celles-ci prouvant l'insolvabilité des redevables ainsi que les diligences apportées au recouvrement, M le Maire propose l'admission en non-valeur des titres émis pour un montant de 66,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette créance et l'imputation au compte 6542 du budget concerné

Délibération n° 12-05/04/2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Plusieurs agents remplissant les conditions pour changer de grade, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
et à partir du 1^{er} octobre 2019 :

- un poste d'agent de maîtrise principal

Ces propositions seront présentées à la prochaine CAP au centre de gestion de l'Allier.

Les postes laissés libre par ces nominations seront automatiquement supprimés.

Le tableau des effectifs est mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 13-05/04/2019

VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Après présentation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, les membres du Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à les transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Directeur de la CAF de l'Allier et à Monsieur le Directeur de la DDCSPP.

Délibération n° 14-05/04/2019

VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI ACCUEIL L'ARC EN CIEL

Après présentation du règlement intérieur du multi-accueil L'Arc en Ciel, les membres du Conseil Municipal l'adopte, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à les transmettre à Monsieur le Président du Conseil Général, à Monsieur le Directeur de la CAF de l'Allier et à Monsieur le Directeur de la DDCSPP.

Délibération n° 15-05/04/2019

AVIS SUR LA DEMANDE DE TRAVAUX A L'USINE HYDROELECTRIQUE CHAMPAGNE

Après présentation du projet de la société de production d'énergie électrique de la Sioule (SPESS), pur l'exécution de travaux relatifs à la restauration de la continuité écologique au droit du seuil de Champagne et de son usine hydroélectrique sur les communes de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Bayet dans la concession de Champagne en application de l'article R521-40 du Code de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable, sous réserve de la remise en état du chemin d'accès après travaux

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite transmettre à l'ensemble des membres du conseil les documents préparatoires du budget de la communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, ainsi que ceux du SICTOM Sud Allier et du SIVOM Val d'Allier.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du 1^{er} mars au sujet de la carrière de Broût-Vernet. Les différents services (Etat, Département) demandent des informations complémentaires au porteur de projet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une visite du Sénat est organisée avec les CATM le 10 septembre prochain. Les conseillers qui le souhaitent pourront venir avec le groupe dans la limite des places disponibles.

Dans le cadre du contrat territorial, les travaux sur la Bouble devraient commencer après Pâques.

Monsieur le Maire explique qu'il a fait un courrier au propriétaire d'une maison dans le bourg pour que l'entretien soit fait. Passé le 15 avril, la commune pourra faire faire un nettoyage au frais des propriétaires.

Marie-Noëlle MENAT demande si les membres du conseil ont vu le nouveau site internet de la commune. Claudine BRUN fait part d'une réflexion de Gisèle MINVIELLE concernant la page du conseil municipal où le maire et ses adjoints sont en photo et pas les conseillers. Ceux qui le souhaitent peuvent transmettre leur photo à la mairie, elles seront rajoutées sur le site.

Claudine BRUN demande à ce qu'une page concernant le CCAS soit ajoutée.

Olivier HORNBERGER aimerait qu'un organigramme des services de la commune soit également ajouté.

Marie-Noëlle MENAT explique que l'entretien des parterres a été fait avec les employés communaux, Michel POUYET et elle-même. Elle indique qu'à Nérignet, il y a un parterre de fleurs à côté d'un fossé, qu'il serait nécessaire de buser (environ 20 m) pour en faciliter l'entretien.

Bruno LAMOUCHE en profite pour la féliciter du travail accompli. Philippe BUSSERON intervient pour souligner qu'il faut maintenant installer des végétaux pérennes et nécessitant moins d'entretien et moins d'arrosage. Il tient également à remercier l'association GALATEE qui a nettoyé et débarrassé la maison du bourg avant le début des travaux.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION
DU 05 avril 2019**

BIDET Grégory	absent
BRUN Claudine	
BUSSERON Philippe	
DANIEL Bernard	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HORNBERGER Olivier	
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
MENAT Marie-Noëlle	
MINVIELLE Gisèle	absente
POUYET Michel	
RIGONDET David	